



délibération :
D_2022_3_7

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 41

Votants : 51

Objet : Convention avec le SDESM pour les services SIG et la mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique - Autorisation de signature

L'an deux mille vingt deux, le mardi 31 mai à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 24 Mai 2022

Titulaires : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Madame SOSINSKI Sandrine, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame LEMORE Christine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNY Anastasia, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur POULAIN Michel, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FLON Justine, Madame GERMAN Céline, Monsieur PETIT Dominique

Pouvoirs :

Monsieur CAMUSET Pascal a donné pouvoir à Madame LEMORE Christine
Madame JACSONT Geneviève a donné pouvoir à Madame RIOTTE Corinne
Monsieur MASSET Julien a donné pouvoir à Monsieur CABOUSSIN Luc
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur JAMBUT Gérard
Madame LETERRIER Carine a donné pouvoir à Monsieur BORZUCKI Jean-Claude

Monsieur GENON Fabrice a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger

Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Madame MOREAU Patricia a donné pouvoir à Monsieur MAURY Yannick

Absent(s) : Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur BERTRAND Luc, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur DE RYCKE Régis, Madame CHARLES Sabine

Excusé(s) : Monsieur CAMUSET Pascal, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame LETERRIER Carine, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame MOREAU Patricia, Madame BENOIT Florence, Madame FLON Martine

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°12-01-02-20 en date du 4 février 2020 portant convention avec le SDESM pour une mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n° 2022-28 du comité syndical du SDESM du 06 avril 2022 ;

Vu le projet de convention ainsi que ses annexes ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 mai 2022 ;

Considérant que la Communauté de communes Bassée Montois est membre du SDESM,

Considérant que le SDESM propose à ses membres le bénéfice d'un Système d'information géographique (SIG),

Considérant que la Communauté de communes Bassée Montois souhaite bénéficier de ce système d'information géographique pour ses besoins propres,

Considérant la convention-cadre proposée par le SDESM pour l'accès à ce service, et notamment ses dispositions financières,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que ses annexes,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention,
- Autorise Monsieur le Président à prendre tout acte ou mesure nécessaire à l'exécution de cette convention,
- Dit que la précédente convention avec le SDESM pour une mise en commun des données et des ressources dans le domaine de l'information géographique est résiliée de plein droit à la prise d'effet de la convention, objet de la présente délibération.

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 31/05/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 07/06/2022

Le président
Roger DENORMANDIE

